



Assemblée générale

Distr. générale
27 décembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 134 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Yaron Wax (Israël)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 20 septembre 2019, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-quatorzième session la question intitulée « Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 3^e, 19^e et 21^e séances, le 11 octobre et les 18 et 27 décembre 2019. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Bureau des Nations Unies pour les partenariats

- a) Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats ([A/74/266](#)) ;
- b) Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats ([A/73/222](#)) ;

Plan-cadre d'équipement

- c) Seizième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement ([A/73/317](#)) ;
- d) Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2017 [[A/73/5 \(Vol. V\)](#)] ;

¹ [A/C.5/74/SR.3](#), [A/C.5/74/SR.19](#) et [A/C.5/74/SR.21](#).



- e) Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur l'Organisation des Nations Unies et le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2017 ([A/73/353](#)) ;
- f) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/73/468](#)) ;
- g) Quinzième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement ([A/72/294](#) et [A/72/294/Corr.1](#)) ;
- h) Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'année se terminant le 31 décembre 2016 [[A/72/5 \(vol. V\)](#)] ;
- i) Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur l'Organisation des Nations Unies et le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2016 ([A/72/355](#)) ;
- j) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/536](#)) ;
- k) Quatorzième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement ([A/71/309](#)) ;
- l) Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'année se terminant le 31 décembre 2015 [[A/71/5 \(Vol. V\)](#)] ;
- m) Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur l'Organisation des Nations Unies et le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2015 ([A/71/331](#)) ;
- n) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/71/541](#)) ;

Deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

- o) Deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ([A/74/570](#)) ;
- p) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/583](#)).

II. Examen du projet de résolution [A/C.5/74/L.14](#)

4. À sa 21^e séance, le 27 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 » ([A/C.5/74/L.14](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Pologne.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/74/L.14](#) sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

A

Montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019

L'Assemblée générale

1. *Prend acte* du deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019¹ et souscrit, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport correspondant² ;

2. *Décide* ce qui suit pour l'exercice biennal 2018-2019 :

a) Le crédit de 5 873 652 300 dollars des États-Unis qu'elle a ouvert par ses résolutions [73/280 A](#) du 22 décembre 2018, [73/279 B](#) du 15 avril 2019 et [73/306](#) du 3 juillet 2019 se répartit comme suit :

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 73/280 A, 73/279 B et 73/306</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant définitif des crédits</i>	
<i>Titre premier. Politiques, direction et coordination d'ensemble</i>				
1	Politiques, direction et coordination d'ensemble	137 295 900	3 219 000	140 514 900
2	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	641 479 700	(18 012 700)	623 467 000
Total partiel		778 775 600	(14 793 700)	763 981 900
<i>Titre II. Affaires politiques</i>				
3	Affaires politiques	1 477 234 300	(45 795 200)	1 431 439 100
4	Désarmement	25 289 400	(1 094 500)	24 194 900
5	Opérations de maintien de la paix	106 125 000	(1 631 700)	104 493 300
6	Utilisations pacifiques de l'espace	7 795 700	(237 000)	7 558 700
Total partiel		1 616 444 400	(48 758 400)	1 567 686 000
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>				
7	Cour internationale de Justice	49 549 200	2 187 900	51 737 100
8	Affaires juridiques	73 068 200	2 608 300	75 676 500
Total partiel		122 617 400	4 796 200	127 413 600
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>				
9	Affaires économiques et sociales	162 317 700	1 116 700	163 434 400

¹ [A/74/570](#).

² [A/74/583](#).

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 73/280 A, 73/279 B et 73/306</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant définitif des crédits</i>	
10	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	10 908 200	427 600	11 335 800
11	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	16 419 000	(1 188 900)	15 230 100
12	Commerce et développement	135 478 400	1 512 200	136 990 600
13	Centre du commerce international	37 354 000	–	37 354 000
14	Environnement	40 529 400	3 793 300	44 322 700
15	Établissements humains	22 502 900	642 100	23 145 000
16	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	40 788 800	2 317 500	43 106 300
17	ONU-Femmes	16 544 100	2 027 600	18 571 700
	Total partiel	482 842 500	10 648 100	493 490 600
	<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>			
18	Développement économique et social en Afrique	164 308 700	(8 354 300)	155 954 400
19	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	105 246 900	197 800	105 444 700
20	Développement économique en Europe	63 683 400	3 438 800	67 122 200
21	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	116 813 100	660 400	117 473 500
22	Développement économique et social en Asie occidentale	73 375 700	(102 100)	73 273 600
23	Programme ordinaire de coopération technique	65 816 600	(289 000)	65 527 600
	Total partiel	589 244 400	(4 448 400)	584 796 000
	<i>Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>			
24	Droits de l'homme	230 021 900	(2 069 900)	227 952 000
25	Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	86 133 700	170 300	86 304 000
26	Réfugiés de Palestine	54 964 300	2 800 200	57 764 500
27	Aide humanitaire	36 244 700	4 553 800	40 798 500
	Total partiel	407 364 600	5 454 400	412 819 000
	<i>Titre VII. Information</i>			
28	Communication globale	182 177 200	(709 800)	181 467 400
	Total partiel	182 177 200	(709 800)	181 467 400
	<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>			
29A. (2018)	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	9 860 200	2 627 000	12 487 200
29B. (2018)	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	17 195 400	(769 800)	16 425 600

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 73/280 A, 73/279 B et 73/306</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant définitif des crédits</i>
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines (2018)	32 062 200	(1 287 500)	30 774 700
29D. Bureau des services centraux d'appui (2018)	75 353 100	13 608 400	88 961 500
29E. Bureau de l'informatique et des communications (2018)	48 018 400	(1 526 400)	46 492 000
29F. Administration (Genève)	136 724 900	4 111 100	140 836 000
29G. Administration (Vienne)	37 467 400	(797 700)	36 669 700
29H. Administration (Nairobi)	32 294 800	(222 600)	32 072 200
29A. Département des stratégies et politiques (2019) de gestion et de la conformité	55 153 600	(199 900)	54 953 700
29B. Département de l'appui opérationnel (2019)	96 972 200	(8 648 300)	88 323 900
29C. Bureau de l'informatique et des communications (2019)	47 834 3	4 428 500	52 262 800
Total partiel	588 936 500	11 322 800	600 259 300
<i>Titre IX. Contrôle interne</i>			
30. Contrôle interne	40 749 000	1 047 700	41 796 700
Total partiel	40 749 000	1 047 700	41 796 700
<i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>			
31. Activités administratives financées en commun	12 358 800	–	12 358 800
32. Dépenses spéciales	131 902 100	18 120 700	150 022 800
Total partiel	144 260 900	18 120 700	162 381 600
<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>			
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	130 057 300	6 455 400	136 512 700
Total partiel	130 057 300	6 455 400	136 512 700
<i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>			
34. Sûreté et sécurité	242 912 700	5 404 700	248 317 400
Total partiel	242 912 700	5 404 700	248 317 400
<i>Titre XIII. Compte pour le développement</i>			
35. Compte pour le développement	28 398 800	–	28 398 800
Total partiel	28 398 800	–	28 398 800
<i>Titre XIV. Contributions du personnel</i>			
36. Contributions du personnel	518 871 000	5 460 300	524 331 300
Total partiel	518 871 000	5 460 300	524 331 300
Total	5 873 652 300	–	5 873 652 300

b) Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif ;

c) Outre les crédits ouverts au paragraphe 2 a) ci-dessus, un crédit de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, est ouvert pour 2020, aux fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et du financement des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) conformes à l'objet du Fonds et aux dispositions qui le régissent ;

3. *Prend note* du paragraphe 15 du rapport du Comité consultatif, décide de ne pas approuver pour l'exercice 2020 une suspension temporaire de la restitution des crédits non utilisés au titre du budget ordinaire de 2016-2017, et prie le Secrétaire général de restituer le montant de 25,19 millions de dollars aux États Membres, en application des dispositions de l'alinéa d) de l'article 3.2 et de l'article 5.4 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies³ ;

4. *Prie* le Secrétaire général de consulter les délégations lorsqu'il envisage des mesures d'austérité qui pourraient avoir une incidence sur les travaux qu'elles mènent dans les organes principaux de l'Organisation des Nations Unies et de tout faire pour en atténuer les effets.

³ [ST/SGB/2013/4](#) et [ST/SGB/2013/4/Amend.1](#).

B
Montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit pour l'exercice biennal 2018-2019 :

a) Le montant de 563 399 800 dollars des États-Unis qu'elle a approuvé à titre estimatif pour les recettes dans ses résolutions 73/280 B du 22 décembre 2018, 73/279 B du 15 avril 2019 et 73/306 du 3 juillet 2019 est majoré de 8 654 100 dollars, répartis comme suit :

	<i>Montant estimatif approuvé</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Estimation finale</i>
<i>Chapitre des recettes</i>	<i>(Dollars É.-U.)</i>		
1 Recettes provenant des contributions du personnel	523 015 000	5 189 100	528 204 100
2 Recettes générales	43 674 200	2 415 000	46 089 200
3 Services destinés au public	(3 289 400)	1 050 000	(2 239 400)
Total	563 399 800	8 654 100	572 053 900

b) Les recettes provenant des contributions du personnel sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955 ;

c) Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies et les dépenses afférentes aux services destinés aux visiteurs, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications qui ne sont pas couvertes par le crédit ouvert sont imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.